



Lignes directrices de l'Association suisse des droguistes ASD

(basées sur la vision de la branche)

L'Association suisse des droguistes

1. Favorise globalement les conditions pour le positionnement de la droguerie ainsi que son développement constant.
2. Représente exclusivement les intérêts de la branche.
3. Focalise les intérêts de la profession vers des objectifs communs, tout en respectant les libertés commerciales de ses membres.
4. Définit des standards de qualité pour un développement continu et lucratif de la branche.
5. Définit, gère et entretient la marque professionnelle «étoile-d» en tant que symbole de qualité pour le positionnement de la droguerie.
6. Elabore une stratégie de communication pour la branche claire et conforme aux objectifs et l'applique avec efficacité sur le plan national.
7. Favorise la création de réseaux de partenaires au sein de la branche ainsi qu'avec des institutions qui contribuent au positionnement de la droguerie.
8. S'engage pour créer des les conditions optimales pour assurer et étendre les droits de vente pour les médicaments et les compétences de remise.
9. Se concentre sur les compétences qu'elle seule, en tant qu'association professionnelle, est capable d'exercer pour ses membres.
10. Fixe les conditions cadre et l'organisation pour une formation, une formation continue et un perfectionnement professionnels ciblés.
11. Favorise les compétences professionnelles et sociales de ses collaborateurs, afin qu'ils puissent utiliser leurs connaissances et leurs capacités pour fournir des prestations de qualité.
12. Privilégie les actions durables et ciblées plutôt que les réactions immédiates.

Version 1: AD 29.06.04 ; Version 2 ZV/GL 20.05.08 / ZV 01.09.08